

DECISION N° 2025-0597 DRH : fixant la liste des membres du comité au titre de la promotion interne des professeurs des universités « Repyramidage »

- Groupe 7 section CNU 32-33

L'administratrice générale du Conservatoire national des arts et métiers

Vu la loi 2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 et portant diverses dispositions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur et ses décrets d'application ;
Vu le décret no 2021-1722 du 20 décembre 2021 modifié créant une voie temporaire d'accès au corps des professeurs des universités et aux corps assimilés ;
Vu le décret no 2023-172 du 09 mars 2023 relatif à la voie temporaire d'accès au corps des professeurs des universités et aux corps assimilés ;
Vu l'arrêté du 10 mars 2023 fixant certaines modalités de la procédure de promotion interne prévue par le décret susvisé ;
Vu la répartition des promotions internes par section CNU, votée en conseil d'administration plénier du 1^{er} avril 2025 pour l'année 2025 ;
Vu l'avis du conseil d'administration restreint en date du 05 mai 2025.

DECIDE

Article 1 : Sont nommés membres du comité pour la campagne de promotion interne au titre de l'année 2025 :

Sections CNU 32-33 :

Membres internes :

- M. Laurent CAPPELLETTi, Professeur du Conservatoire national des arts et métiers, Président du comité de promotion
- Mme Flore BARCELLINI, Professeur des universités au Conservatoire national des arts et métiers, Vice-présidente du comité de promotion
- Christophe DE LA MARDIERE, Professeur du Conservatoire national des arts et métiers

Membres externes :

- Mme Christine GRAVIER-PELLETIER, Directrice de recherche à l'université de Paris Descartes (Paris Cité)
- Mme. Christine BRESSY, Professeur des universités à l'université de Toulon
- M. David KREHER, Professeur des universités à l'université de Versailles Saint-Quentin en Yvelines
- M. Gabriel BILLON, Professeur des universités à l'université de Lille
- M. Silvere BARRAT, Professeur des universités à l'université de Lorraine
- Mme Christelle DELAITE, Professeur des universités à l'université de Haute-Alsace

Article 2 : Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Paris le 22 MAI 2025
et par délégation


Perrine FRANZ
Directrice des ressources humaines